



Consultation publique pour les investissements envisagés sur le territoire du SMO Eure-et-Loir Numérique dans le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut Débit

Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit ». Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus du plan d'action du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Eure-et-Loir Numérique, détaillés sur le territoire pour lequel le SMO souhaite bénéficier des financements du Fonds de la Société Numérique (FSN).

1. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET

Nom : Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique

Adresse postale : Locaux Pôle Economique Eurélien, 11 rue du Cardinal Pie

Code postal : 28000

Ville : Chartres

Téléphone : 02.37.23.58.91

Mail : servan.peltier@numerique28.fr

Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est : Monsieur Servan PELTIER, Directeur technique du Syndicat Mixte Eure-et-Loir Numérique.

2. PROJET D'INVESTISSEMENTS OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION FSN

2.1 Synthèse du projet

Le projet, porté par le Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique, a pour objectifs de desservir en haut débit de qualité 100% du territoire à horizon 2017 avec une desserte FttH de 36% des locaux résidentiels et professionnels de la zone publique.

Les actions engagées à horizon décembre 2017 sont donc les suivantes :

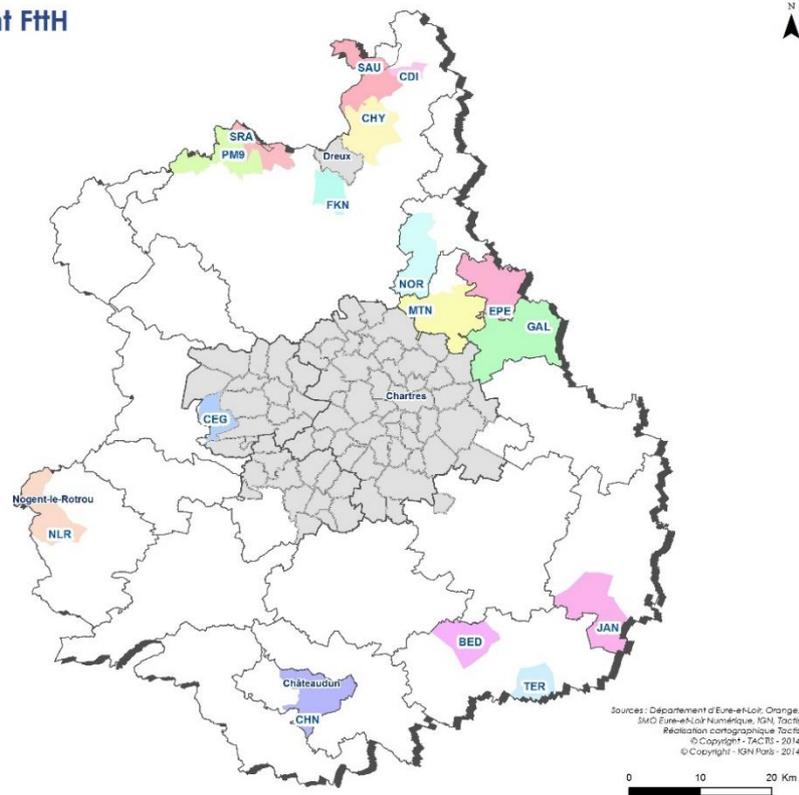
Type d'actions	Description du projet
Desserte FttH	De l'ordre de 54 200 locaux résidentiels et professionnels à desservir en FttH : <ul style="list-style-type: none"> • 16 Nœuds de Raccordement Optique • 139 Points de Mutualisation • 1 380 km d'infrastructures optiques à déployer jusqu'à proximité des habitations.
Desserte FttN	130 sites FttN regroupant près de 18 260 lignes : <ul style="list-style-type: none"> • 16 NRA-ZO à opticaliser, regroupant 2 408 lignes, • 114 PRM regroupant 15 847 lignes. La desserte FttN représente de l'ordre de 580 km de câbles optiques à déployer, dimensionnés à hauteur du futur besoin FttH.
Collecte	<ul style="list-style-type: none"> • Sur les 110 NRA du territoire en dehors de la zone d'initiative privée appartenant à Orange, 11 ne sont pas raccordés en fibre optique par l'opérateur historique à 2014. <u>Au final, le SMO assurera des travaux d'opticalisation sur 5 NRA en dehors de la zone concertée, représentant 59 km de linéaire optique.</u> • Le SMO, à partir des déploiements de collecte FttN et d'opticalisation des NRA non opticalisés par Orange, souhaite procéder à l'optimisation de ces tracés en <u>interconnectant certains liens optiques</u>. Ces déploiements représentent un linéaire optique de 222 km.
Desserte FttO – Raccordement d'établissements prioritaires	Ceux localisés au sein des zones desservies en FttH le sont automatiquement (BLOM). D'autres seront réalisés de manière spécifique en fonction de la demande. Le total de sites concernés est estimé à 381 à horizon 10 ans, en dehors des zones couvertes par les offres CE2O/CELAN d'Orange en mai 2013.
Inclusion numérique	Soutien à l'équipement satellitaire et radio des foyers non traités en technologie filaire : Estimation de 3 050 kits Satellites ou radio financés en liaison avec le SMO Eure-et-Loir Numérique à horizon 5 ans.

2.2 Volet desserte FttH

Périmètre de déploiement FttH

SMO Eure-et-Loir Numérique

-  Zones d'emprise des NRO
-  Zones concertées
-  Limites du département
-  Limites des EPCI



2.3 Volet desserte FttN et opticalisation des NRA-ZO

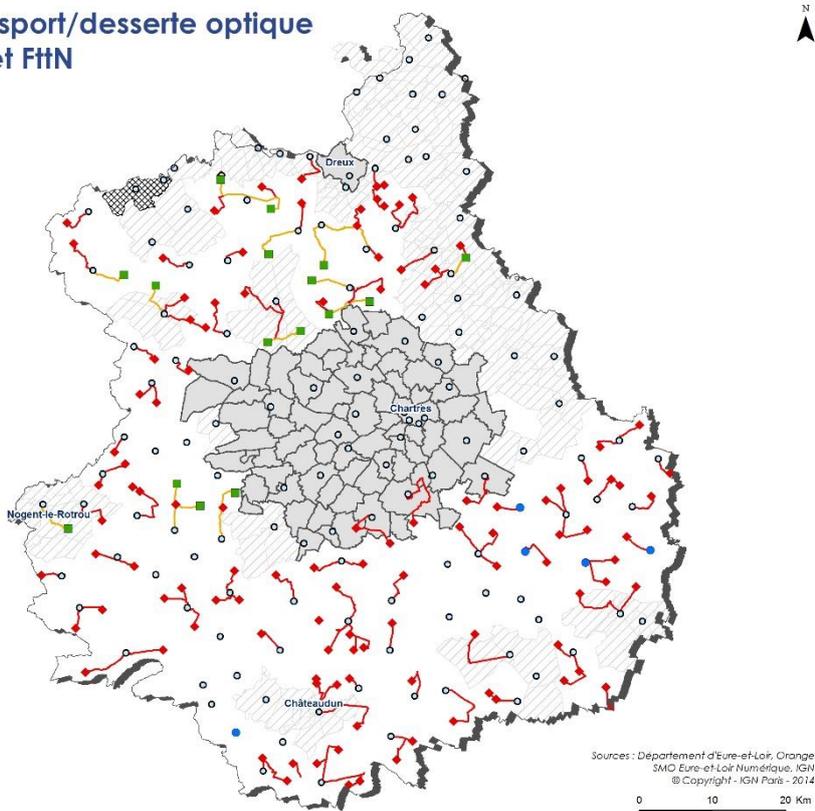
Dispositif de collecte/transport/desserte optique déployé par le SMO : volet FttN

SMO Eure-et-Loir Numérique

-  NRA ZO non opticalisé
-  NRA non opticalisé traité par le SMO
-  NRA
-  SR PRM

Typologie de déploiement

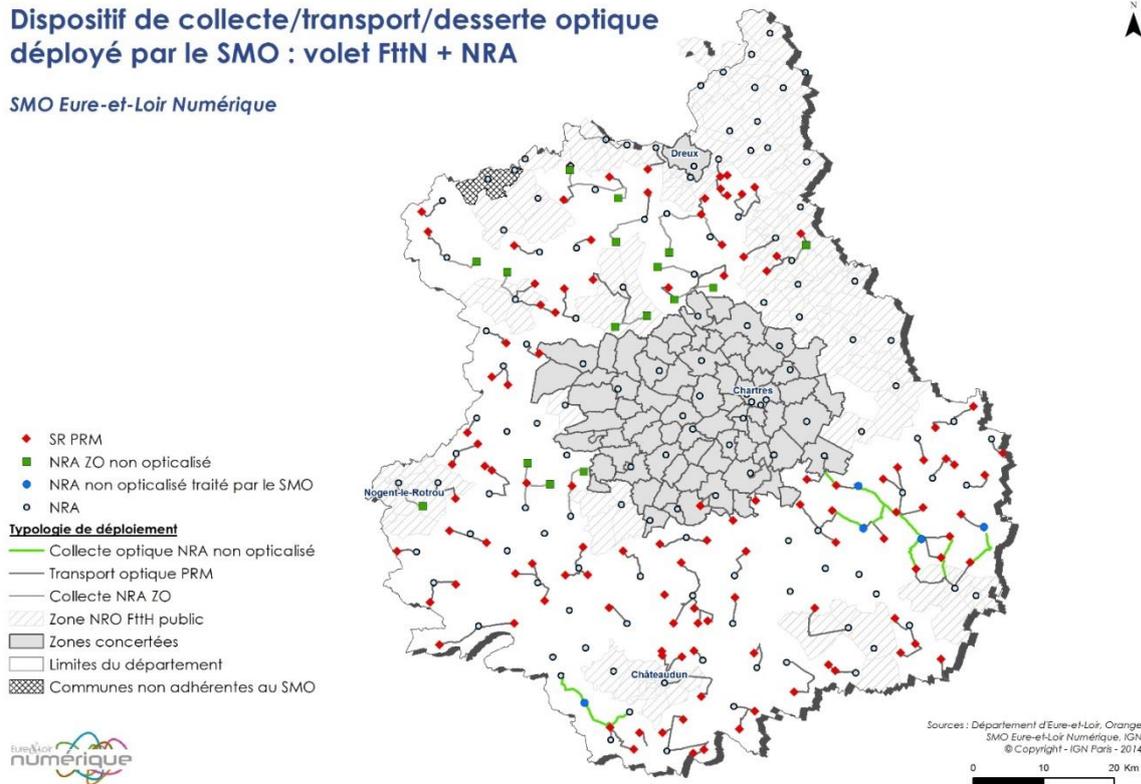
-  Transport optique PRM
-  Collecte NRA ZO
-  Zone NRO FttH public
-  Zones concertées
-  Limites du département
-  Communes non adhérentes au SMO



2.4 Volet collecte – opticalisation de 5 NRA non opticalisés par Orange (à partir des dispositifs d’opticalisation FttN et NRA-ZO).

Dispositif de collecte/transport/desserte optique déployé par le SMO : volet FttN + NRA

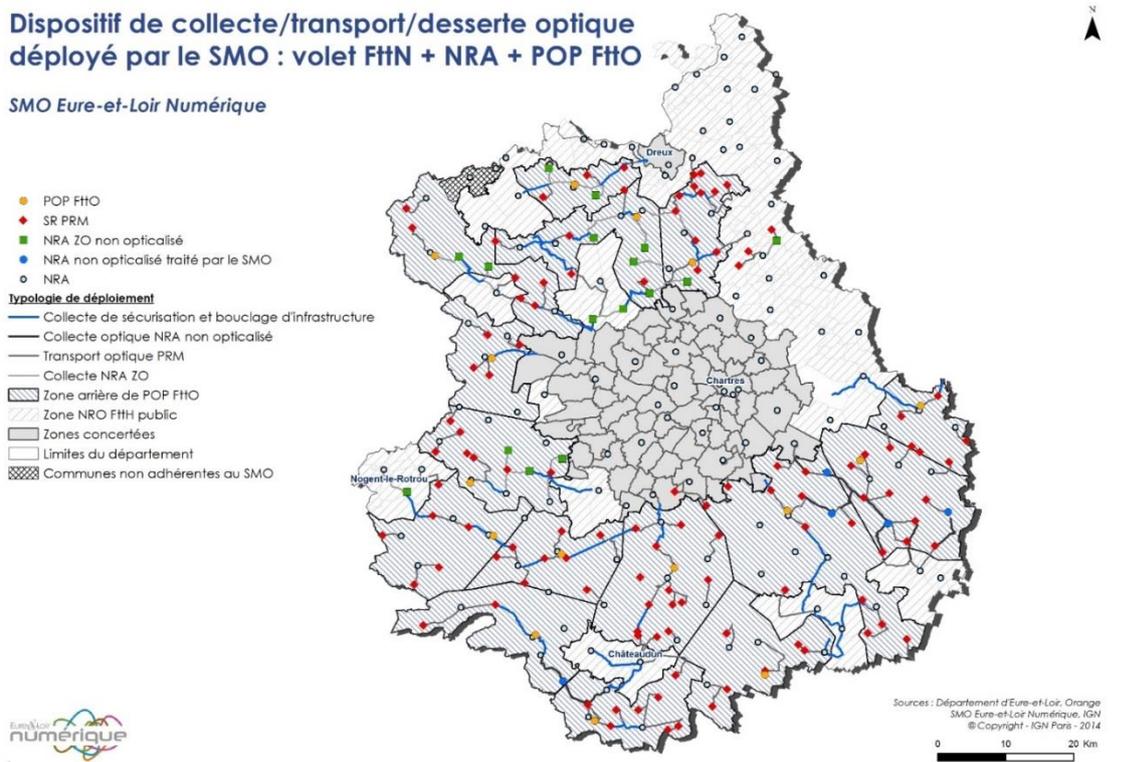
SMO Eure-et-Loir Numérique



2.5 Volet collecte – interconnexion des liens optiques desservant les PRM, les NRA-ZO et 5 NRA non opticalisés par Orange

Dispositif de collecte/transport/desserte optique déployé par le SMO : volet FttN + NRA + POP FttO

SMO Eure-et-Loir Numérique



2.6 Volet desserte FttO

Cette action permettra de cibler le Très Haut Débit par fibre optique pour l'ensemble des bâtiments prioritaires recensés (enseignement, santé, administration, ...).

Le Syndicat Mixte interviendra au cas par cas, pour le raccordement Très Haut Débit de 381 sites prioritaires.

Ces dispositions ne s'appliqueront pas sur les zones ciblées en FttH public (BLOM), sur les zones conventionnées (AMII) ou sur les communes éligibles, à mai 2013, aux offres CE2O ou C2E/CELAN (offre régulée).

2.7 Volet inclusion numérique

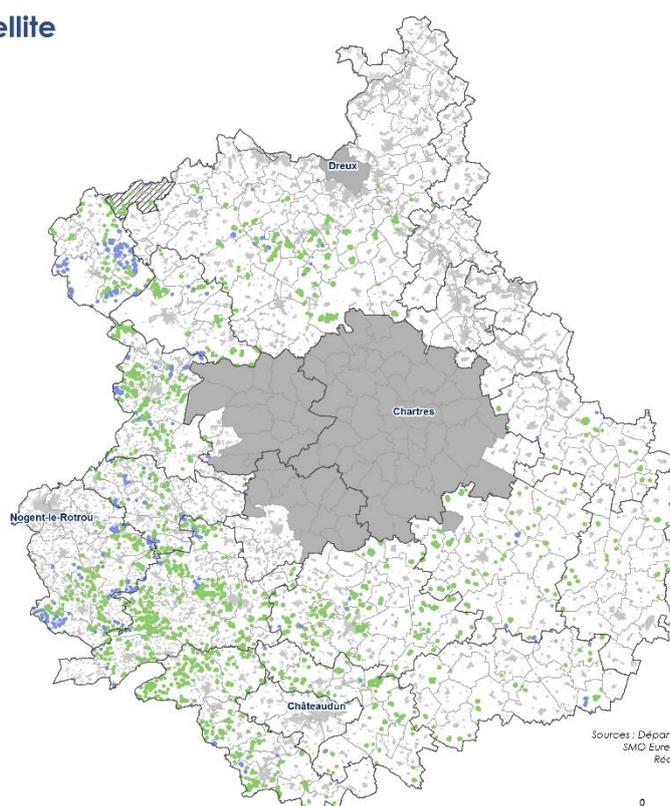
Ce volet de l'intervention du SMO ciblera les locaux résidentiels de la zone publique ne bénéficiant pas de débits supérieurs à 3 Mbit/s après la mise en place de la desserte FttH et FttN sur le territoire.

Ce dispositif de soutien prendra la forme d'une aide aux particuliers et aux entreprises pour la fourniture et installation de kits satellite ou Boucle Locale Radio. L'aide est proposée *a minima* sur une durée de 5 ans.

Couverture en BLR ou satellite

SMO Eure-et-Loir Numérique

- Couverture BLR
- Couverture satellite
- limites du département
- limites des EPCI
- Zones concertées
- ▨ Commune non adhérente au SMO



Sources : Département d'Eure-et-Loir, Orange, SMO Eure-et-Loir Numérique, IGN, Tactis
 Réalisation cartographique Tactis
 © Copyright - TACTIS - 2014
 © Copyright - IGN Paris - 2014

3. SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE L'EURE-ET-LOIR

Intitulé du Schéma Directeur :

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Eure-et-Loir.

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

Le SDTAN de l'Eure-et-Loir est disponible sur simple demande auprès de Monsieur Christian CARRIERE, Conseiller du Président d'Eure-et-Loir Numérique, et dont les coordonnées sont les suivantes :

- **Mail :** christian.carriere@numerique28.fr
- **Téléphone :** 02.37.88.08.73

Le Schéma Directeur THD peut également être téléchargé à l'URL suivante :

<http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Eure-et-Loir.pdf>

4. DECLARATION D'INTENTION D'INVESTISSEMENT PRIVE SUR LE PERIMETRE DU SMO EURE-ET-LOIR NUMERIQUE

Tout opérateur tiers souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer en propre un réseau Haut ou Très Haut Débit, peut saisir par courrier le Syndicat Mixte Eure-et-Loir Numérique, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'autorité de régulation.

Il devra préciser dans sa demande **écrite**, pour chaque déploiement envisagé :

- La nature du réseau qu'il entend déployer,
- Le ou les secteurs géographiques concernés,
- Le planning de réalisation.

Une copie de ce courrier devra également être envoyée, par **mail** à M. Servan PELTIER.

Tout signalement devra être communiqué par voie postale à l'adresse suivante :

Eure-et-Loir Numérique
Locaux Pôle Economique Eurélien
11 rue du Cardinal Pie
28000 CHARTRES

Plus particulièrement, s'agissant de la composante collecte, le Syndicat souhaite apprécier dans quelle mesure tout ou partie des liaisons identifiées s'avèreraient nécessaires « *du fait de l'absence de solution de collecte permettant de répondre aux besoins raisonnables actuels et futurs des opérateurs dans des conditions d'accès techniques et tarifaires raisonnables* ».

A cette fin, le Syndicat invite les opérateurs à répondre aux questions suivantes dans le délai susvisé.

Question n°1 : Si vous êtes propriétaire d'un réseau de fibre optique, disposez-vous d'au moins 2 fibres de surcapacité pouvant être mises à disposition de tiers sur les tronçons sur lesquels le Syndicat identifie des besoins potentiels de collecte ?

- Oui, sur l'ensemble des tronçons
- Oui, sur certains tronçons, précisez les tronçons sur lesquels vous ne disposez pas de surcapacité de 2 fibres _____

- Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant sur l'Eure-et-Loir (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

Question n°2 : Avez-vous des projets de déploiement complémentaire de réseau de collecte en fibre optique sur le territoire de l'Eure-et-Loir, et plus particulièrement sur les tronçons sur lesquels le Syndicat identifie des besoins potentiels de collecte ?

- Oui, à moins de 12 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

- Oui, entre 12 et 36 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

- Oui, entre 36 et 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

- Oui, au-delà de 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

- Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

Question n°3 : Quel est votre avis sur les aspects techniques des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur l'Eure-et-Loir (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) ?

Réponse :

Question n°4 : Quel est votre avis sur les aspects tarifaires des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur l'Eure-et-Loir (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...) ?

Réponse :